



REF : CFVU2023/ D23-1203

CFVU DU 21 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE EN FRANCE RELATIVE AU DIPLOME UNIVERSITAIRE « DIDACTIQUE DU CORÉEN LANGUE ÉTRANGÈRE » ;

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 décembre 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

⇒ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Ambassade de la République de Corée en France relative au Diplôme Universitaire « Didactique du Coréen Langue Etrangère ».

Article 2

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 21/12/2023.*

Présents	12
Représentés	16
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Le Président,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 30/04/2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le : 07/03/2024